

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

La Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement

BULLETIN DE DOCUMENTATION



25^e Année

5 DÉCEMBRE 1969

N° 14

La Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement à La Haye

Déclarations de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement

Le 15 Janvier 1900. Le Ministre de l'Intérieur a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez adressé le 10 courant.

Le 15 Janvier 1900. Le Ministre de l'Intérieur a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez adressé le 10 courant.

RELEVÉ DE DOCUMENTS



Arrêté de l'Intérieur

Le Ministre de l'Intérieur a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez adressé le 10 courant.

Le 15 Janvier 1900. Le Ministre de l'Intérieur a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez adressé le 10 courant.

Le 15 Janvier 1900. Le Ministre de l'Intérieur a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez adressé le 10 courant.

Le 15 Janvier 1900. Le Ministre de l'Intérieur a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez adressé le 10 courant.

Le 15 Janvier 1900. Le Ministre de l'Intérieur a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez adressé le 10 courant.

Le 15 Janvier 1900. Le Ministre de l'Intérieur a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez adressé le 10 courant.

Le Gouvernement de l'Algérie

Ministère de l'Intérieur

Le 15 Janvier 1900

Arrêté de l'Intérieur

Le 15 Janvier 1900

Le Ministre de l'Intérieur

La Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement à La Haye

Sur l'initiative du Gouvernement de la République Française et sur l'invitation du Gouvernement des Pays-Bas, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ainsi que les Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres des Communautés européennes s'étaient réunis à La Haye les 1^{er} et 2 décembre 1969.

La République Fédérale d'Allemagne était représentée à la conférence de La Haye par Monsieur le Chancelier Willy Brandt, et par Monsieur Walter Scheel, Ministre des Affaires Etrangères; la Belgique par Monsieur G. Eyskens, Premier Ministre, et par Monsieur Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères; la France par Monsieur Georges Pompidou, Président de la République, par Monsieur Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre, et par Monsieur Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères; l'Italie par Monsieur Mariano Rumor, Président du Conseil des Ministres, et par Monsieur Aldo Moro, Ministre des Affaires Etrangères; le Grand-Duché de Luxembourg par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères; les Pays-Bas par Monsieur P.J.S. de Jong, Président du Gouvernement, et par Monsieur J.M.A.H. Luns, Ministre des Affaires Etrangères.

Nous reproduisons ci-après le texte d'une déclaration faite à la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois :

Déclaration de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois, faite à la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement

Je remercie le Gouvernement néerlandais de nous avoir réunis à La Haye sur l'initiative du Gouvernement français, pour permettre aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique Européenne de prendre conscience de la situation actuelle de la Communauté et de donner les impulsions politiques nécessaires à la poursuite de la construction de l'Europe. J'ai eu le privilège de participer aux trois conférences antérieures. Leurs résultats tangibles ne correspondaient pas, certes, aux espoirs que nous y avons mis. Mais, au-delà des divergences d'opinion sur l'étendue et les méthodes de l'union de l'Europe, chacune des réunions, à Paris en février 1961, à Bonn en juillet 1961, à Rome en mai 1967, a ponctué la volonté de persévérer dans l'objectif fondamental d'une Europe politiquement organisée et forte.

De cette conférence de La Haye, le monde attend davantage. Il se fait que le développement communautaire est entré dans une phase définitive pour ce qui est des objectifs précis et textuels des Traités de Paris et de Rome. Au 31 décembre de cette année prendra fin la période transitoire prévue par le Traité de Rome. L'avancement des mesures d'exécution du Traité ne correspond pas encore aux nécessités dé-

coulant de l'expiration de ce terme. Par ailleurs le dynamisme inhérent à la mise en commun des énergies et des ressources de pays européens évolués, ne peut manquer de provoquer des extensions et des développements aussi bien dans les mécanismes et les champs d'action couverts par la coopération européenne que par rapport à l'aire géographique qu'elle englobe.

Cette poussée en avant est contrariée par des querelles d'école et par le poids des intérêts nationaux. La confusion et le scepticisme qui se sont installés ainsi au cours des années, surtout dans l'esprit de la jeune génération, ont altéré quelque peu la fraîcheur et l'élan généreux de la vision européenne. Bien que l'empoignade à propos de problèmes très réels et très sensibles à nos populations reste aussi une manifestation de collaboration européenne, fût-ce dans la lutte des intérêts, il faut à mon avis ouvrir des perspectives plus dégagées, plus frappantes, plus chargées d'espérance. Ce n'est pas que nous puissions ici, par un coup de baguette magique, disperser tous les nuages et proposer des formules pour toutes les difficultés que le travail quotidien des communautés dégage. Non ! Le rythme futur du progrès dans les communautés dépendra principalement de l'exemple

de notre détermination de fournir une directive non ambiguë à propos d'un nombre limité de problèmes d'actualité chargés d'avenir. L'attente d'orientations nettes est corroborée par les doutes de l'opinion publique internationale, qui s'interroge sur la véritable force de l'idée européenne et sur la place de la Communauté dans le monde.

La Conférence de La Haye devrait entrer dans l'Histoire comme celle de la confirmation des objectifs politiques et économiques fondamentaux des Traités, de l'ouverture de nouvelles perspectives de développement communautaire.

Reprenant point par point les préoccupations dominantes actuelles, je voudrais caractériser en même temps les positions luxembourgeoises :

L'achèvement des Communautés Européennes

1) Dans le communiqué qui résumera nos travaux, nos Gouvernements devraient d'abord réaffirmer leur volonté de passer, à la fin de l'année 1969, de la période de transition au stade définitif de la Communauté Economique Européenne.

Dès le Conseil des 12 et 13 mai 1969, ils se sont placés dans cette hypothèse. Elle doit être transformée par notre Conférence en engagement politique.

2) Le Traité C.E.E. et son droit dérivé imposent aux Etats membres un certain nombre d'obligations pour pouvoir passer au stade définitif du Traité C.E.E.

Avec satisfaction, nous pouvons constater que la plupart de celles-ci sont déjà ou sont sur le point d'être remplies.

Je pense notamment à la définition de la politique commerciale commune qui permettra, à partir du 1^{er} janvier 1970, à la Communauté d'être une entité homogène dans ses relations commerciales avec le monde extérieur.

3) Le grand problème à résoudre avant cette même date est le parachèvement du règlement financier de la politique agricole commune pour la période définitive.

Deux principes essentiels de ce règlement pour la période définitive sont déjà décidés : la préférence communautaire et la solidarité financière.

4) Toutefois, pour faciliter l'adoption, à la fin de l'année, d'un règlement financier pour la période définitive, il convient de rechercher, le plus rapidement possible, des solutions pour réduire et éliminer les surplus agricoles qui mettent en cause l'existence même de la politique agricole commune. Car la maîtrise des marchés est un des éléments essentiels sur lesquels devra se baser la solidarité financière de la politique agricole commune.

5) D'autre part, et toujours dans le but de faciliter l'adoption d'un règlement financier agricole pour la période définitive, il conviendrait de faire progresser les études et les négociations sur la restructuration de l'agriculture européenne qui doit intervenir, mais progressivement, sans heurts inutiles et en tenant compte des problèmes sociaux et humains qu'elle pose.

6) Enfin, les organisations de marché agricoles qui existent déjà doivent être complétées, avant la fin de l'année, pour englober des produits tels que le tabac et le vin.

7) On peut se demander également s'il ne serait pas opportun que notre Conférence souligne l'importance qu'elle attache à la transformation de la nature même du Fonds Social Européen qui, d'organe passif de la reconversion sociale qu'il est actuellement, pourrait devenir au-delà de ses missions actuelles un instrument actif à la fois de la politique conjoncturelle et de la politique régionale de la Communauté.

8) Le Conseil des Communautés Européennes n'a pas réussi, jusqu'à présent, à se mettre d'accord sur un nouveau programme pluriannuel d'Euratom. L'incertitude qui plane depuis longtemps sur cette Communauté et sur l'avenir de ses centres de recherches ne peut perdurer.

Car l'indépendance de l'Europe et son avenir dépendent de la recherche scientifique et technologique autant que de l'union douanière et économique.

Le défi de l'Europe consiste désormais à combler son retard scientifique et technologique et à surmonter la crise actuelle de la recherche nucléaire par des solutions originales qui garantiront d'un côté l'approvisionnement de la Communauté en combustibles nucléaires et donneront de l'autre de nouvelles formes à l'élaboration des programmes de recherches et à la gestion des centres en y associant d'une façon active les chercheurs eux-mêmes.

L'élargissement des Communautés

C'est avec une profonde satisfaction que nous pouvons constater qu'il existe maintenant une opinion généralement partagée que l'élargissement des Communautés est un objectif souhaitable et n'est pas synonyme d'affaiblissement.

Les négociations d'adhésion doivent donc s'ouvrir dans les meilleurs délais, en se basant sur une position commune de la Communauté sur le fond des problèmes que lui pose l'adhésion de ces pays, comme cela s'est toujours fait jusqu'à présent pour toutes les négociations, de quelque nature qu'elles soient, entre la Communauté et des pays tiers.

L'achèvement du Marché Commun et son passage à la période définitive devant être décidés à la fin de l'année, la Communauté définira à partir de ce moment, au cours des premiers mois de l'année prochaine, son attitude commune, notamment sur la base des avis de la Commission.

Le communiqué final de notre conférence devrait affirmer notre décision d'ouvrir les négociations d'adhésion immédiatement après que la Communauté aura arrêté son attitude sur les problèmes que posent les demandes d'adhésion par l'adoption d'un mandat de négociation.

Le renforcement des Communautés actuelles

Indépendamment de la question de savoir si l'élargissement des Communautés risque d'affaiblir celles-ci ou non, il appartient à cette Conférence de déci-

der que, parallèlement à la définition de l'attitude commune de la Communauté à l'égard des demandes d'adhésion et pendant les négociations d'adhésion, la Communauté engagera l'étude et les discussions qui pourraient se traduire par des décisions, des résolutions ou des directives sur un certain nombre de domaines qui ne sont qu'indirectement ou insuffisamment touchés par les Traités, mais pour lesquels l'expérience acquise jusqu'ici prouve que sans l'existence de politiques communes, la Communauté ne pourra pas devenir une véritable entité économique constituant une étape importante vers une union politique.

Les décisions qui seraient prises à Six, en cette matière, pendant le temps qui nous sépare de la conclusion des négociations d'adhésion, devraient être acceptées par les candidats à l'adhésion, d'après le principe que ceux-ci doivent accepter le droit dérivé des Communautés.

Bien sûr à propos de ces décisions nous devons avoir à l'esprit les éventualités futures.

Par ailleurs, les résolutions et directives qui seraient élaborées à Six dans ces mêmes matières, seraient soumises aux candidats à l'adhésion, afin de les discuter avec eux pour arriver à des conclusions communes.

Quant aux domaines qui pourraient ainsi faire l'objet du renforcement des Communautés, je pense, en premier lieu, à la coopération monétaire et financière. Certains mouvements monétaires récents, ainsi que leurs conséquences et répercussions sur la politique agricole commune notamment, ont prouvé que toute politique commune est menacée de précarité à tout moment, aussi longtemps que les États membres n'auront pas effectué des pas décisifs vers une coopération monétaire et l'harmonisation de leurs politiques financières.

La réalisation des conditions d'une union économique suppose un développement parallèle de la programmation économique et de la coordination des politiques de conjoncture. On considère souvent la réalisation de ces derniers objectifs comme le préalable chronologique de l'intégration monétaire.

Je n'en suis pas convaincu. Je crains fort qu'à force de refuser une certaine discipline monétaire à caractère communautaire, il y a de bonnes chances que la politique conjoncturelle coordonnée ne voit jamais le jour.

J'ajoute que la coordination communautaire dans ce domaine laissera un champ de manœuvre suffisamment large pour la politique économique de chaque Etat, lui permettant de réaliser ses objectifs nationaux. Car l'Union économique et monétaire, loin de vouloir uniformiser et régler toutes les modalités d'une politique définie, devrait essentiellement se baser sur l'acceptation de disciplines fondamentales, garantissant la prise en considération des intérêts communs à tous les partenaires.

Il serait également fallacieux de vouloir reporter jusqu'à la réalisation d'une confédération politique parfaite des progrès décisifs vers l'union monétaire. L'histoire des confédérations et fédérations montre à suffisance que le dernier bastion de la souveraineté

nationale n'est pas la monnaie, mais l'impôt en tant que distributeur du revenu national.

Les récentes expériences monétaires, qui ont jeté le désarroi dans la politique agricole, prouvent que la politique économique et monétaire est un tout indivisible. C'est pourquoi, ma délégation préconise l'établissement d'un programme faisant mieux ressortir notre volonté de progresser dans ce domaine à résonance et politique et économique.

Un premier progrès dans ce sens a été accompli lorsque le Conseil a décidé en principe, de l'assistance monétaire entre États membres à court terme.

D'autre part, dans les plus brefs délais, des discussions devront avoir lieu au Conseil sur les propositions de la Commission pour une coopération financière à moyen terme et le renforcement de la coordination des politiques économiques à moyen terme.

Mais pour réussir, nous devons aller plus loin. Il n'appartient pas à une réunion comme la nôtre de définir le développement technique de ce programme d'union monétaire à terme. Il existe diverses propositions d'approche plus ou moins audacieuses.

Mais si l'on met au terme de l'évolution la monnaie de réserve européenne, on ne peut manquer de passer par les étapes intermédiaires suivantes :

- a) Renforcement des mécanismes de consultations réciproques et définitives des opérations sujettes à consultation préalable;
- b) Organisation d'un système de tirages réciproques plus élaboré à partir de la proposition Barre;
- c) Maintien de parités quasi fixes par des mécanismes d'intervention appropriés;
- d) Changements de parités soumises à des procédures d'approbation communautaires;
- e) Consécration de l'unité de compte inscrite dans le Traité comme dénominateur commun des transactions entre les Six.
- f) Mise sur pied d'un fonds de coopération monétaire européen destiné à gérer les opérations de concours mutuel, et les crédits monétaires consentis par la Communauté à des pays tiers. Gestion en commun des droits de tirages spéciaux sur le Fonds Monétaire International à propos desquels notre Communauté peut dégager une attitude commune.
- g) Fusion des quotas au Fonds Monétaire International.

Une décennie serait-elle de trop pour réaliser un tel programme ? ou ne serait-il pas indiqué de réduire les étapes et d'aller droit au but ?

Quoi qu'il en soit, la délégation luxembourgeoise serait heureuse de voir figurer dans notre communiqué l'allusion à la volonté de réaliser une union monétaire endéans une période à fixer par la mise en place successive d'arrangements, de mécanismes ou d'organismes appropriés, s'appuyant sur la coordination des politiques économiques qu'ils sont appelés à stimuler.

La Communauté devrait poursuivre ses efforts pour la réalisation progressive d'une politique énergétique

commune notamment par la coordination des plans d'approvisionnement et d'investissement.

Le renforcement institutionnel

Nos opinions publiques attendent aussi, et la plupart de nos Parlements nationaux posent même comme condition pour la ratification du règlement financier et de l'affectation de ressources propres à la Communauté qu'un réajustement des compétences des Institutions des Communautés soit opéré en même temps.

On peut évidemment affirmer que l'augmentation des pouvoirs de l'Assemblée Parlementaire Européenne dépend intimement de l'élection de ses membres au suffrage universel direct. Sans vouloir nier qu'un tel lien existe, cette constatation ne devrait néanmoins pas nous conduire à n'avancer dans aucun des deux domaines.

Il conviendrait donc de progresser dans ces problèmes d'une façon réaliste et parallèlement aux progrès qui se feront dans les autres domaines de l'intégration européenne. Ainsi pourrait-on prévoir, quant à l'élection de l'Assemblée Parlementaire Européenne au suffrage direct, une période de transition pendant laquelle une partie de ses membres seraient élus au suffrage universel direct, tandis que les autres membres continueraient à être désignés par les Parlements nationaux.

Pendant cette même période, les compétences de l'Assemblée Parlementaire Européenne seraient progressivement augmentées.

En principe, elles peuvent l'être dans trois domaines.

D'abord, quant à son pouvoir de décision sur les dépenses.

Mais en pratique, il faut souligner que les règles du financement de la politique agricole commune font de la majeure partie de ces dépenses, qui représentent d'ailleurs une très grande partie du budget communautaire, des dépenses automatiques qui ne peuvent être contrôlées qu'à posteriori et uniquement quant à leur régularité.

On pourrait donc imaginer que dans un premier stade l'Assemblée recevrait un pouvoir de décision sur son propre budget, éventuellement dans le cadre de certaines directives que le Conseil pourrait décider pour toutes les Institutions, y compris la sienne.

Dans un deuxième stade qui coïnciderait avec la création d'une taxe communautaire ayant pour objectif de faire couvrir tout le budget des Communautés par des ressources propres, l'Assemblée Parlementaire Européenne recevrait le pouvoir de décision sur cette taxe communautaire.

Enfin, les compétences de l'Assemblée Parlementaire Européenne peuvent être augmentées en accroissant l'importance et la nature des pouvoirs de consultation qui lui sont conférés par les Traités. Ainsi pourrait-on concevoir que pour des décisions importantes du Conseil celui-ci consulte une deuxième fois l'Assemblée s'il entend s'écarter substantiellement de l'avis de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

Quant à la Cour de Justice Européenne, il faudra garantir l'extension de l'ensemble des garanties judiciaires prévues par les Traités à tous les nouveaux développements du droit communautaire.

Pour me résumer, je dirai que notre communiqué final devrait affirmer

- la volonté de nos Gouvernements de passer à la période définitive du Marché Commun à la fin de l'année,
- d'assumer à cette date toutes les obligations que nous imposent le Traité et le droit dérivé, notamment par le parachèvement du règlement financier pour la période définitive,
- que la Communauté devrait définir sans tarder le mandat de négociation avec les pays candidats à l'adhésion et que les négociations d'adhésion s'ouvriront immédiatement après la définition de ce mandat de négociation,
- que parallèlement à la définition du mandat de négociation et aux négociations d'adhésion elles-mêmes, la Communauté prendra des décisions dans les domaines dans lesquels elle veut se renforcer, notamment dans le domaine de la recherche scientifique et technologique, de la réalisation progressive de l'union monétaire et de la politique économique commune,
- que ce renforcement économique, monétaire et financier notamment devrait être accompagné d'un renforcement des dispositions institutionnelles des Traités en confiant davantage de pouvoirs et de compétences à l'Assemblée Parlementaire Européenne et en prévoyant une première étape vers l'élection des membres de l'Assemblée Parlementaire Européenne au suffrage universel direct.

Considérations finales

Le moment est-il venu aussi de reprendre le dossier de la coopération politique proprement dite. Le Gouvernement luxembourgeois n'y est pas opposé, alors qu'à la longue on ne saurait concevoir le plein épanouissement de l'union économique sans un minimum de coordination des politiques étrangères, des politiques culturelles et de celles de la défense. Toutefois nous estimons que l'accent doit être placé au cours des premiers mois sur le renforcement à la fois politique et économique de la collaboration des Six à partir des organismes existants et par la solution des problèmes urgents.

La réunion des responsables des Etats membres de notre Communauté auxquels sera associée l'Institution que nous avons créée pour répondre aux besoins d'initiative et l'objectivité sans laquelle aucune Communauté ne peut progresser, se situe à la fin de cette période prévue depuis 1957 comme devant être celle où nous franchirons le pas décisif vers un avenir que nous avons décidé devoir être commun.

1) Unis par les liens de la géographie, nos Etats ont voulu répondre à un défi de l'après-guerre, défi idéologique d'abord qui mettait en danger notre civilisation humaniste et individualiste, défi technologique et économique qui risquait de rendre l'Europe

dépendante dans ses bases les plus solides. A ce défi, nous avons voulu répondre par des forces que nous avons trouvées à l'intérieur de nous-mêmes et dans nos propres destins.

Une page du passé a été tournée en 1951 lorsque, réunis à Paris pour signer le Traité instaurant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, nos Gouvernements ont déclaré « vouloir jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé ».

2) Cette finalité politique, qui était à l'origine de tout le chemin que nous avons parcouru depuis lors, a été confirmée en 1957, lors de la signature des Traités de Rome.

3) Cette politique se traduit dans le Traité créant la Communauté Economique Européenne, au delà des dispositions dont le but premier est d'assurer le progrès économique et social, l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de nos peuples, par la mise en œuvre de véritables politiques communes.

4) Le fondement profond de notre action, comme sa finalité, est l'expression d'une volonté politique d'intégration dans laquelle nul ne disparaît, mais qui crée une valeur nouvelle, une dimension plus large, une force plus imposante et une responsabilité plus considérable.

5) Le fonctionnement et le développement de ce que nous avons créé et de ce que nous devons faire encore ne peut être assuré que par une marche en avant sans répit. Tout arrêt — nous avons pu le remarquer ces dernières années — tout ralentissement même devient dangereux, au point de mettre en péril ce qui paraissait acquis.

D'où notre conviction que la foi que nous avons placée dans cette Communauté, que nos peuples ont voulue et veulent encore, doit se traduire par une création continue qui, sans mépriser les lois de la nature ou de l'économie, doit néanmoins imposer aux faits le caractère indélébile de notre détermination communautaire.

Communiqué de la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement à La Haye

1) Sur l'initiative du Gouvernement de la République Française et sur l'invitation du Gouvernement des Pays-Bas, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ainsi que les Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres des Communautés européennes se sont réunis à La Haye les 1^{er} et 2 décembre 1969. Le deuxième jour, la Commission des Communautés européennes a été invitée à participer aux travaux de la Conférence.

2) Alors que la phase définitive du Marché Commun est sur le point de s'ouvrir, ils ont jugé qu'il était du devoir de ceux qui, dans chacun des Etats membres de leur Communauté, portent les plus hautes responsabilités politiques, de dresser le bilan de l'œuvre accomplie, de manifester leur détermination de la poursuivre et de définir les grandes orientations de l'avenir.

3) Mesurant le chemin parcouru, et constatant que jamais peut-être des Etats indépendants n'ont poussé plus loin leur coopération, ils ont été unanimes à considérer qu'en raison même des progrès réalisés, la Communauté est aujourd'hui parvenue à un tournant de son histoire. Par-delà les données techniques ou juridiques des problèmes qu'elle pose, l'échéance de la fin de l'année revêt de ce fait une signification politique majeure. Entrer dans la phase définitive du Marché Commun, ce n'est pas seulement, en effet, consacrer le caractère irréversible de l'œuvre accomplie par les communautés, c'est aussi préparer les voies d'une Europe unie en mesure d'assumer ses responsabilités dans le monde de demain et d'apporter une contribution répondant à sa tradition et à sa mission.

4) Aussi, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement tiennent-ils à réaffirmer leur foi dans les finalités politiques qui donnent à la Communauté tout son sens et sa portée, leur détermination de mener jus-

qu'à son terme leur entreprise et leur confiance dans le succès final de leurs efforts. Ils ont, en effet, la commune conviction qu'une Europe regroupant des Etats qui, dans leurs diversités nationales, sont unis dans leurs intérêts essentiels, assurée de sa propre cohésion, fidèle à ses amitiés extérieures, consciente du rôle qui lui appartient de faciliter la détente internationale et le rapprochement entre tous les peuples et d'abord entre ceux du continent européen tout entier, est indispensable à la sauvegarde d'un foyer exceptionnel de développement, de progrès et de culture, à l'équilibre du monde et à la protection de la paix.

Les Communautés européennes demeurent le noyau original à partir duquel l'unité européenne s'est développée et a pris son essor. L'adhésion à ces Communautés d'autres Pays de notre Continent — conformément aux modalités prévues par les Traités de Rome — contribuerait sans doute au développement des Communautés vers des dimensions toujours plus conformes à l'état actuel de l'économie et de la technologie. L'établissement de liens particuliers avec d'autres Etats européens qui en ont exprimé le désir devrait y contribuer également. Un tel développement permettrait à l'Europe de rester fidèle à ses traditions d'ouverture sur le monde et d'augmenter ses efforts en faveur des Pays en voie de développement.

5) En ce qui concerne l'achèvement des communautés, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ont réaffirmé la volonté de leurs Gouvernements de passer de la période de transition au stade définitif de la Communauté Européenne et d'arrêter en conséquence les règlements financiers définitifs agricoles à la fin de l'année 1969.

Ils conviennent de remplacer progressivement dans le cadre de ces règlements financiers, en tenant compte de tous les intérêts en cause, les contributions

des Pays membres par des ressources propres dans le but d'arriver à terme au financement intégral des budgets des communautés conformément à la procédure prévue à l'article 201 du Traité instituant la CEE et de renforcer les pouvoirs budgétaires du Parlement Européen.

Le problème du mode d'élections directes continuera à être examiné par le Conseil des Ministres.

6) Ils ont demandé aux Gouvernements de poursuivre sans tarder au sein du Conseil les efforts déjà entrepris pour assurer une meilleure maîtrise du marché, par une politique des productions agricoles permettant de limiter les charges budgétaires.

7) L'acceptation d'un règlement financier pour la période définitive n'exclut pas son adaptation à l'unanimité en fonction notamment d'une communauté élargie et à condition que les principes de ce règlement ne soient pas altérés.

8) Ils ont réaffirmé leur volonté de faire progresser plus rapidement le développement ultérieur nécessaire au renforcement de la Communauté et à son développement en une union économique. Ils sont d'avis que le processus d'intégration doit aboutir à une communauté de stabilité et de croissance. Dans ce but, ils sont convenus qu'au sein du Conseil, sur la base du Mémoire présenté par la Commission le 12 février 1969 et en étroite collaboration avec cette dernière, un plan par étapes sera élaboré au cours de l'année 1970 en vue de la création d'une union économique et monétaire.

Le développement de la coopération monétaire devrait s'appuyer sur l'harmonisation des politiques économiques.

Ils sont convenus de faire examiner la possibilité d'instituer un Fonds de réserve européen auquel devrait aboutir une politique économique et monétaire commune.

9) Pour ce qui a trait à l'activité technologique de la communauté, ils ont réaffirmé leur volonté de poursuivre plus intensément l'activité de la Communauté en vue de coordonner et d'encourager la recherche et le développement industriel dans les principaux secteurs de pointe, notamment par des programmes communautaires, et de fournir les moyens financiers à cet effet.

10) Ils s'accordent en outre sur la nécessité de déployer de nouveaux efforts pour élaborer à bref délai pour la Communauté Européenne de l'Energie Atomique un programme de recherches conçu selon les exigences de la gestion industrielle moderne et permettant d'assurer l'utilisation la plus efficace du centre commun de recherches.

11) Ils ont réaffirmé leur intérêt pour la réalisation de l'université européenne.

12) Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement reconnaissent l'opportunité d'une réforme du Fonds Social, dans le cadre d'une concertation étroite des politiques sociales.

13) Ils ont réaffirmé leur accord sur le principe de l'élargissement de la Communauté, tel qu'il est prévu par l'article 237 du Traité de Rome.

Pour autant que les Etats candidats acceptent les Traités et leur finalité politique, les décisions intervenues depuis l'entrée en vigueur des traités et les options prises dans le domaine du développement, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont marqué leur accord pour l'ouverture d'une négociation entre la Communauté d'une part et les Etats candidats d'autre part.

Ils ont convenu que les travaux préparatoires indispensables à l'établissement d'une base de négociations commune pourront être menés dans les délais les plus utiles et les plus rapides ; ces préparatifs seront accomplis, du consentement commun, dans l'esprit le plus positif.

14) Dès que les négociations avec les pays candidats se seront ouvertes, des discussions seront entamées avec les autres pays membres de l'EFTA (AELE) qui le demanderont, sur leur position par rapport à la CEE.

15) Ils ont chargé les Ministres des Affaires Etrangères d'étudier la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique, dans la perspective de l'élargissement. Les Ministres feront des propositions à ce sujet avant la fin de juillet 1970.

16) Toutes les actions créatrices et de croissance européenne ici décidées seront assurées d'un plus grand avenir si la jeunesse y est étroitement associée ; cette préoccupation a été retenue par les Gouvernements, et les Communautés y pourvoieront.

Déclaration de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, faite à la Chambre des Députés, le 4 décembre 1969

Le lendemain de son retour à Luxembourg de la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a fait la déclaration suivante à la Chambre des Députés sur les importantes décisions et orientations prises à La Haye et les finalités politiques affirmées par la conférence au sommet. Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration faite par Monsieur Pierre Werner à la tribune de la Chambre des Députés :

La conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement à laquelle, avec Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, j'ai eu l'honneur de représenter le Luxembourg, s'est située à un point crucial du développement de la coopération européenne, tant en raison du moment auquel s'est tenue cette conférence qu'en raison de la gravité des problèmes sur lesquels les responsables politiques des six Etats membres des Communautés avaient à se prononcer.

Avant même de commenter les décisions et orientations prises à La Haye, je me plais à constater que grâce à une volonté d'aboutir à des résultats concrets et non équivoques de tous nos Gouvernements, cette conférence peut être considérée comme un succès.

Les thèmes de réflexion soumis aux chefs d'Etat ou de Gouvernement vous sont connus. Ils ont été amplement développés au cours de ces derniers mois et Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, la dernière semaine encore, a eu l'occasion d'exposer devant vous la position du Gouvernement. Je n'aurai donc pas besoin d'insister sur le sens et la portée des termes d'« achèvement des Communautés », d'« approfondissement » ou de « renforcement » de celles-ci, ainsi que de leur « élargissement ».

*

Conscients de ce que nos parlements et nos opinions publiques demandaient de la part de cette réunion une réaffirmation solennelle des objectifs que nous poursuivons depuis dix-huit ans dans le domaine de l'unification européenne, les chefs d'Etat ou de Gouvernement ont voulu répondre à cette attente.

Ils ont unanimement réaffirmé leur foi dans la finalité politique des traités par un processus d'intégration au bout duquel doit se trouver « une Europe unie en mesure d'assumer ses responsabilités dans le monde de demain et d'apporter une contribution répondant à sa tradition et à sa mission ».

A cet égard, la résolution que la conférence a adoptée à l'issue de ses travaux, constitue une profession de foi et un acte de confiance dans les destinées de l'Europe et dans sa vocation. Cet acte politique mérite d'être particulièrement souligné.

L'unanimité et la spontanéité avec laquelle tous les chefs d'Etat ou de Gouvernement ont réaffirmé ces objectifs est un témoignage éclatant de leur volonté de voir déboucher la collaboration économique dans une communauté politique.

La Chambre des Députés — comme le Gouvernement — se félicitera certainement de cette constatation, riche de promesses pour l'avenir et qui contribuera à dissiper les doutes grandissants qui, de tous côtés, n'ont cessé de s'étaler quant à la volonté de tous les Etats membres de la Communauté de poursuivre cette œuvre.

*

Dans cet esprit, il faut apprécier à sa juste valeur la réaffirmation solennelle de la volonté de nos Gouvernements de voir la Communauté Economique Européenne passer, à la fin de cette année, de la période de transition au stade définitif.

Ainsi est confirmée la prévision émise lors de la signature du traité de Rome en 1957, selon laquelle une période de douze ans suffirait pour élaborer les règles essentielles qui doivent permettre l'unification économique de s'opérer.

Pour répondre à cette exigence, la conférence a affirmé qu'à la fin de cette année encore, les règlements financiers prévoyant tant le financement de la politique agricole commune que la création de ressources propres de la Communauté seront adoptés.

Ce faisant, la Communauté doit réussir non seulement à parfaire sa politique agricole commune, mais encore à jeter les bases d'une véritable indépendance financière, ce qui constituera un facteur de renforcement très important.

En effet, vous vous rappelez que le traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier avait prévu, dès son origine, la création de moyens budgétaires qui ont permis à la Haute Autorité d'agir en toute indépendance.

Les traités de Rome, quant à eux, n'avaient pas prévu à leurs débuts des dispositions de ce genre, ce qui souvent a été considéré, notamment par les partisans les plus exigeants de l'unification européenne, comme un élément de faiblesse.

A l'avenir, le financement des actions de la Communauté dans leur intégralité sera progressivement réalisé, non seulement par l'affectation au budget communautaire des prélèvements qui sont perçus à l'importation des produits agricoles, mais encore par le transfert des droits de douane, et éventuellement par la création d'autres ressources qui ne sont pas encore définies avec précision, mais au sujet desquelles le Conseil aura à se prononcer prochainement.

Vous comprendrez qu'un processus de cette envergure ne peut pas se réaliser sans que nous ne disposions de délais, à commencer par ceux requis pour soumettre à tous les Parlements pour ratification ces décisions d'une grande portée et qui constituent en elles-mêmes déjà une de ces mises en commun de souveraineté sans lesquelles l'Europe ne pourra se faire.

Tout ceci ne manque évidemment pas de soulever des difficultés notamment pour un certain nombre d'Etats membres qui considèrent qu'un système de cet ordre ferait peser sur leur économie une charge démesurée. Il appartiendra au Conseil de trouver des solutions équilibrées tempérant les excès de rigueur en essayant de répartir de la manière la plus judicieuse les charges à l'intérieur de la Communauté.

Mais quelles que soient les modalités dont seront assorties ces mesures, le fait de rendre — même à terme — les Communautés indépendantes des contributions budgétaires des Etats membres constitue un puissant facteur d'intégration et permettra d'engager des actions nouvelles et la définition de politiques dans les domaines autres que ceux pour lesquels jusqu'à présent des réglementations à caractère européen ont été élaborées et appliquées.

Dans ce contexte, il vous sera particulièrement agréable de constater que les chefs d'Etat ou de Gouvernement ont été unanimes pour constater que la création progressive de ressources propres doit aller de pair avec une augmentation des pouvoirs de contrôle budgétaire de l'Assemblée de Strasbourg. Ainsi nous nous acheminerons vers un contrôle démocratique des dépenses communautaires et probablement à plus long terme vers un pouvoir de décision de l'Assemblée sur certaines recettes.

*

Définissant ainsi les mesures destinées à permettre pour l'avenir le financement notamment de la politique agricole commune, la conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement n'a pu méconnaître les problèmes que pose au marché agricole — et à toute économie en définitive — l'existence de surplus dépassant souvent de loin la capacité d'absorption de la consommation.

A cet égard, il a été spécifié que la Communauté devrait définir une véritable politique de production dans le domaine agricole pour permettre l'écoulement de ces excédents et une meilleure adaptation aux besoins effectifs.

Ceci n'implique aucun jugement de valeur négatif sur la politique agricole commune, telle qu'elle existe actuellement.

Il serait en effet, injuste de faire supporter par le producteur agricole les conséquences qui découlent, en définitive, d'un prodigieux essor de toutes nos agricultures, réalisé souvent grâce à des investissements personnels considérables, au cours des dernières années.

Mais il conviendra de donner sa chance à une agriculture hautement développée, produisant dans des conditions améliorées et disposant d'une infrastructure adaptée pour lui permettre précisément de voir maintenu un niveau de rémunération juste.

*

Au-delà de ces nécessités de l'achèvement, la conférence de La Haye a pris sa véritable dimension en réalisant une prise de conscience quant aux exigences de la définition d'un certain nombre de politiques nouvelles, allant jusqu'à couvrir des domaines pour lesquels même le traité de Rome n'a pas prévu de dispositions précises.

La conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement a notamment tiré les enseignements des situations monétaires dans lesquelles, au cours de ces derniers mois, les Etats membres se sont trouvés.

Il a été souvent constaté, au cours des dernières semaines, que les phénomènes monétaires de cet ordre, non seulement entraînent des inconvénients sérieux pour les politiques communes à l'échelle européenne, mais risquent même de rendre vains les efforts consentis pour la réalisation d'un véritable Marché Commun, fonctionnant sans entraves.

C'est donc sur le plan de la politique monétaire ainsi que sur celui de la coordination toujours plus poussée des politiques économiques que la conférence de La Haye a donné naissance à des espoirs nouveaux. Pour la première fois, les Etats membres ont envisagé positivement l'inéluctable création d'une union monétaire. Pour ceux qui, comme moi, depuis quelque temps déjà, avaient préconisé ces mesures indispensables à la réalisation d'une véritable union économique, la constatation unanime de la conférence de La Haye a été une satisfaction particulière.

Il a été convenu que, dès les premiers mois de l'année à venir, un plan par étapes en vue de la création d'une union économique et monétaire devra être élaboré. Il s'agit certes là d'un domaine difficile. Mais l'affirmation solennelle de la volonté politique d'y parvenir donne des chances de succès inespérées à une telle évolution.

En même temps, il a été convenu que les politiques économiques et monétaires des Etats membres seront toujours plus étroitement coordonnées afin d'empêcher, dans toute la mesure du possible, à l'avenir les effets négatifs d'évolutions divergentes dans certains Etats membres par rapport à d'autres. Pour donner à la Communauté sur le plan international tout son poids, une coordination plus étroite de nos positions respectives au sein des organismes monétaires internationaux est prévue, pouvant aller en définitive jusqu'à une position commune.

Enfin, tandis que la création d'une monnaie européenne constitue un objectif à plus long terme, la

constitution d'un fonds de réserve européen a été envisagée par plusieurs des porte-parole d'Etats membres comme une réalisation à envisager dans un avenir plus proche. Certes, l'élaboration de décisions concrètes à ce sujet présuppose des travaux très poussés encore, mais le seul fait que les responsables politiques au plus haut échelon envisagent sérieusement et sans soulever de contestation, une telle possibilité constitue un facteur majeur dont il faut se féliciter.

Un autre progrès a été réalisé sur le plan des problèmes de la coopération scientifique et technologique européenne. En effet, il ne suffit pas de déplorer le retard que prend l'Europe dans ce domaine, ni d'engager des travaux d'études pour connaître les conditions et les possibilités de coopération communautaire dans ce domaine. Là aussi, il fallut une impulsion politique. La volonté d'élaborer des programmes à l'échelle européenne a été manifestée. Pour l'élaboration et la réalisation de tels programmes des Etats membres de la Communauté sont disposés à fournir les moyens financiers requis.

Dans le même esprit, la conférence de La Haye a décidé de tout faire pour mettre fin à la situation difficile dans laquelle se trouve la Communauté Euratom et son centre de recherches. Ils élaboreront un programme de recherches conçu selon les exigences de la gestion industrielle moderne et permettant d'assurer l'utilisation la plus efficace du centre commun de recherches. L'affirmation non équivoque d'une telle volonté devrait permettre, à la fin de cette semaine encore, au Conseil de Ministres d'Euratom de prendre les mesures assurant la continuité du travail de recherche. Des suggestions très intéressantes ont d'ailleurs été faites à ce propos, ce qui nous permet de croire que dorénavant, les questions importantes concernant la survie de cette Communauté peuvent être envisagées dans un état d'esprit nouveau.

*

Les décisions de la conférence de La Haye au sujet des demandes d'adhésion formulées par la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège, ont évidemment été attendues avec beaucoup d'intérêt par toutes nos opinions publiques. Il était évident qu'en cette matière, une conférence comme celle-là ne pouvait se substituer aux instances communautaires auxquelles il appartient de statuer sur les demandes d'adhésion. Cependant, vu la portée politique immense que revêt cette question et aussi les difficultés que la Communauté a connues dans le passé à ce sujet, les chefs d'Etat ou de Gouvernement ont été obligés de définir de la manière la plus précise possible leur position. A l'unanimité, ils ont proclamé leur désir de vouloir envisager l'élargissement des Communautés dans l'esprit le plus positif.

Traduisant dans les faits cette affirmation de principe, ils ont marqué leur accord pour l'ouverture de négociations entre la Communauté, d'une part, et les Etats candidats, d'autre part. Ceci constitue de toute évidence un pas très important dans la voie que tous les partenaires de la France au sein du Marché Com-

mun ont voulu prendre depuis de longues années déjà.

Pour que de telles négociations puissent s'ouvrir très rapidement, il a été décidé que les travaux indispensables à la définition d'une base de négociation commune seront engagés sans délai et, du consentement commun, dans l'esprit le plus positif.

On mesure par cette affirmation le chemin parcouru par la Communauté. Il devient dès lors secondaire d'épiloguer sur la fixation éventuelle d'une date précise pour le début des négociations, dès lors qu'il est acquis que la Communauté se prépare activement à une telle négociation, s'efforçant de paraître comme telle dans les discussions avec les pays candidats auxquels il est demandé d'accepter et les traités et leur finalité politique ainsi que les décisions qu'à six nous avons prises depuis l'entrée en vigueur de ces traités de même que les options prises dans le domaine du développement.

Le Gouvernement luxembourgeois se félicite de cette attitude de la conférence de La Haye et fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à favoriser le processus ainsi engagé.

Dans ce cadre, il conviendrait également que la Communauté entrât en discussion avec ceux des Etats européens qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent ou ne souhaitent pas adhérer aux Communautés, mais dont les liens avec nos pays sont tels que nous ne pouvons ignorer leur situation. Je pense entre autres à l'Autriche qui, tout récemment encore, a souhaité à voir définie sa position sur le plan économique à l'égard de la Communauté, demande que nous accueillons, pour ce qui nous concerne, avec beaucoup d'intérêt et de sympathie.

*

Il était important aussi que cette conférence permette la reprise des discussions des Ministres des Affaires Etrangères sur le problème de l'unification politique. Dans les mois prochains ils reprendront ces conversations interrompues depuis 1964, ce qui laisse espérer que les finalités politiques hautement affirmées par la conférence se traduiront par la définition des conditions dans lesquelles les Etats membres de la Communauté réaliseront entre eux cette coopération politique qui est l'aboutissement naturel des efforts d'unification que nous entreprenons sur le plan économique.

*

Il est peut être trop tôt encore pour situer la place de cette réunion de chefs d'Etat ou de Gouvernement dans l'histoire de l'intégration européenne.

Je crois, pour ma part, qu'elle a répondu aux espérances légitimes qui y ont été attachées dans la mesure où elle a permis non seulement de faire un bilan — souvent critique — de ce qui a été acquis, mais encore de prendre l'initiative d'actions nouvelles rendues nécessaires tant par notre volonté commune

de progresser que par les nécessités de tirer de la réalisation du Marché Commun pendant sa période transitoire les conséquences pour la poursuite de l'œuvre ainsi engagée.

Au-delà des contingences inévitables, des difficultés souvent sérieuses, de la défense d'intérêts légitimes de chacun des Etats membres et de chacune des catégories sociales et économiques de nos populations, éclate une volonté évidente de surmonter les obstacles.

Certes, la route sur laquelle nous nous sommes engagés en commun est difficile et parsemée d'obstacles nombreux. Les problèmes sont nombreux, les délais parfois longs. Certaines négociations seront encore ardues. Il ne faut pas le méconnaître, mais l'espoir revient avec la confirmation de la volonté de

tous de parvenir au but que depuis 1951 l'Europe s'est fixé.

Pour réussir dans cette mission historique, les responsables politiques ont fait appel aux peuples qu'ils représentent, mais en particulier à la jeunesse qui doit trouver dans l'Europe une grande espérance à la taille de ses ambitions. La volonté des Gouvernements de poursuivre l'œuvre européenne est importante, mais celle des peuples l'est plus encore.

Tel est le sens que j'attribue aux résultats de cette conférence de La Haye qui ne constitue peut être, ni un aboutissement, ni un départ, mais simplement une des marques importantes qui jalonnent notre chemin, celle-ci se signalant par la nécessité de l'effort de conciliation, la volonté d'innover avec réalisme autant qu'avec clairvoyance.